



Déclaration  
FSU 35  
CSA-SD

**Déclaration FSU 35  
CSA-SD  
du jeudi 8 février 2024**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

La FSU35 dénonce la politique du gouvernement, le « choc des savoirs » annoncé par G. Attal, le tri social qui est en marche, la réforme des lycées professionnels, le mépris, le manque de respect et les mensonges de la nouvelle ministre à mi-temps, ses attaques inacceptables de l'École publique, le manque de moyens pour réussir l'école inclusive, la quasi inexistence de la formation continue et une jeunesse bien malmenée à l'image des effets dramatiques de la loi immigration sur les jeunes et leurs familles qui ne sont pas français et tant d'autres choses encore.

Mais, malgré ce contexte particulier, la FSU35 abordera, principalement dans cette déclaration, les sujets de la carte scolaire du 1er degré et les moyens dans le 2<sup>nd</sup> degré, afin de se recentrer sur les répercussions engendrées par les décisions, dans notre département.

Depuis plusieurs années, l'École est en crise, les conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves ne cessent de se dégrader. Et pourtant, à la rentrée 2024, ce sont encore 650 postes supprimés dans le premier degré, 65 + 20 dans l'académie et 3+5 soient 8 postes en Ille-et-Vilaine.

Certes, le département connaît pour la cinquième année consécutive une baisse démographique, mais ce contexte de baisse démographique ne devrait-il pas permettre, une baisse des effectifs dans toutes les classes afin que tous les élèves du département puissent bénéficier de bonnes conditions d'apprentissages ?... Que tous les personnels puissent avoir des conditions de travail dignes, correctes et sans souffrance ?

Contrairement à ce qu'affirme Amélie Oudéa-Castéra, 57,5 fermetures de classe et 30 fermetures conditionnelles seront prononcées sur tout le territoire alors que les conditions de **l'inclusion réussie** ne sont pas au rendez-vous, alors que les classes ordinaires accueillent des centaines d'élèves à besoins éducatifs particuliers, sans moyen, sans formation, parfois sans AESH et parfois aussi sans espace classe suffisant. Les professeur·es d'école sont à la fois AESH, éducatrices ou éducateurs spécialisé·es, soignantes ou soignants, infirmières ou infirmiers et quand le climat est propice, enseignantes ou enseignants. Plusieurs écoles, en viennent à faire grève tant les équipes sont à bout. La FSU35 vous demande M. le Directeur Académique de

supprimer toutes les fermetures dans les écoles fragilisées qui souffrent de ce manque de moyens.

Elle vous demande de supprimer toutes les fermetures sur **les territoires les plus reculés** de notre département comme par exemple sur les communes d'Hirel, de Marcillé Raoul, de Martigné Ferchaud, de Thourie... Ce sont des territoires loin de tout, loin des lieux culturels mais aussi loin des lieux de soins (CMP, orthophonistes, loin de services sociaux...), des territoires où la population se paupérise, où les enseignantes et les enseignants sont les seul-es à écouter, aider, accompagner les familles et leurs élèves. Mais pour cela, il faut du temps, beaucoup de temps ! Il ne faut pas se contenter d'un simple calcul mathématique d'un nombre d'élèves par classe mais prendre en compte les spécificités territoriales. Laisser des effectifs réduits par classe permet de mieux répondre à ces difficultés.

La FSU35 vous demande de revoir les fermetures en **REP et REP+** à Rennes surtout lorsque ces écoles ont des dispositifs ULIS ou UPE2A comme par exemple les écoles élémentaires de Pascal Lafaye, Clémenceau ou Jean Moulin...) Enseigner à plus de 23 par classe, hors classes dédoublées en REP ou REP+ relève d'une performance. Fermer 2 classes à l'école élémentaire de Pascal Lafaye surchargera les classes à presque 26 en dehors des classes dédoublées. Il ne faut pas non plus oublier les REP rurales qui, après fermeture, ne respectent pas le dédoublement à 12 en GS-CP-CE1. C'est le cas de Marcillé Raoul, de La Tresse à Mesnil Roch ou de Saint-Guinoux.

La FSU35 vous demande de revoir les fermetures de classe dans **les écoles de 4 classes**. Cette fermeture engendre non seulement des classes à multi-niveaux mais surtout une perte de décharge pour la direction. Il est impossible pour une directrice ou un directeur de réaliser correctement ses missions lorsque la décharge est quasi-inexistante. Les quatre écoles d'Hirel, de Le Pertre, de la Tresse à Mesnil Roch ou de Saint-Hilaire sont concernées par la perte de leur journée de décharge.

La FSU 35 défend la nécessité de développer **l'enseignement bilingue** dans le service public d'éducation mais dans le cadre d'une véritable politique nationale des langues régionales qui intègre la nécessité d'une dotation spécifique en postes accordée en plus de la dotation initiale. Ces ouvertures ne peuvent se faire à moyens constants dans une conjoncture de perte de postes. La FSU 35 questionne les 12 ouvertures de classes voire celle des 5 nouvelles filières bilingues breton. Certes, le CALR le demande au département mais monsieur le Directeur Académique, vous êtes en mesure de réclamer des moyens supplémentaires pour répondre à ces demandes. Par ailleurs, une fois encore, la FSU35 constate qu'une ouverture en bilingue se fait avec en parallèle une fermeture en monolingue, c'est le cas pour les écoles de Bréal, Orgères, Pleumeleuc, à l'école du Château de Vitré.

Enfin, monsieur le Directeur Académique, la FSU 35 vous demande d'annuler la mesure de fermeture sur l'école Anne Sylvestre de Redon : une école avec un IPS de 77,2, le neuvième plus

faible du département, une école avec un public de REP+, une école qui, avec des effectifs dédoublés, pourrait ouvrir une classe, une école avec une équipe stable, engagée, pleine de projets (classe orchestre et projet de classe EMILE), une école qui inclut les élèves de l'IEM La Clarté, en fauteuil, avec leur accompagnante ou leur accompagnant. Les effectifs ont besoin d'être allégés pour accueillir dans l'espace classe ces élèves sans compter les nombreuses AESH présentes à l'école pour accompagner les 13 élèves notifié·es. Permettez à cette équipe de pouvoir faire son travail dans des conditions tenables.

En collège les mesures « choc des savoir » ne sont financées que par 81 HSA, soit un peu plus d'une heure par établissement. La disparition de l'heure d'approfondissement/soutien en 6<sup>e</sup> ne suffira donc pas à financer la mise en place des groupes de niveau. Des dotations complémentaires ont été attribuées aux collèges sans que personne, même les chef-fes d'établissement, ne soient en mesure de comprendre quels critères objectifs ont été utilisés pour leur distribution et quelle a été la clé de répartition.

La préparation de rentrée est donc rendue chaotique : les chef-fes d'établissement élaborent des scénarii plus ou moins alambiqués, rognant sur les options et le peu de groupes de sciences ou de langues restant, pour répondre à la demande institutionnelle de tri social des élèves, rejetée par l'ensemble de la profession.

La FSU 35 appelle donc les collègues à ne pas participer à ce passage en force qui dégrade les conditions d'enseignement pour imposer un modèle arriéré et dangereux. Dans les conseils d'administration, nous encourageons les équipes à faire adopter des répartitions de DGH sans groupes de niveau pour montrer qu'il est possible et nécessaire de sauver le collège unique. La FSU 35 appelle les chef-fes d'établissement à mener les opérations de préparation de rentrée dans la plus grande transparence et dans la concertation.

Les lycées sont les grands perdants de la dotation 2024 : dans les lycées généraux et technologiques, la baisse de moyens est de 764 HP pour une baisse de seulement 163 élèves. C'est une véritable saignée qui est opérée multipliant les services partagés et rendant difficile la mise en place d'options pourtant bénéfiques et attractives pour les élèves. Quel message est ainsi envoyé aux équipes, aux élèves et à leurs familles ? La déconsidération et le mépris, quelques années après la funeste réforme Blanquer est une honte.

Dans les lycées professionnels, le texte modifiant les grilles horaires du bac professionnel et l'année de terminale, avançant les épreuves en mai, diminuant le temps d'école et augmentant le temps en entreprise a finalement été publié au Journal Officiel du 3 février 2024. Une telle obstination du ministère ne peut que renforcer la volonté des PLP de combattre cette réforme pied à pied, et dans la durée. Contre la profession et contre la démocratie interne du ministère, la

ministre a validé un arrêté actant un renoncement scolaire pour les élèves de bac pro, majoritairement issus de milieux populaires. Cet arrêté supprime l'équivalent de 6 semaines de cours qui s'ajoutent aux 11 semaines déjà supprimées en 2019. Sur le contenu et sur la méthode, les personnels vivent cette publication comme une nouvelle provocation et un mépris inégalé vis à vis de leur engagement sans faille au service des jeunes et du service public d'éducation. Le lycée professionnel est sacrifié. En poursuivant ce sabotage, la ministre est comptable de la dégradation des conditions de travail des personnels et d'une mise en danger avérée de l'avenir des élèves des milieux populaires, aggravant ainsi la crise traversée par l'École publique et ses personnels. La FSU dénonce la méthode et revendique une formation et des enseignements ambitieux pour les élèves de la voie pro.

La FSU35 appelle là aussi les équipes à rejeter massivement les propositions de répartition des moyens, à faire voter des vœux pour exiger les moyens nécessaires pour faire réussir tous les élèves. La FSU 35 recherchera dans tous les établissements du second degré le soutien des parents d'élèves qui comprendront vite qu'il faut mettre un coup d'arrêt aux projets gouvernementaux. Aussi, elle appelle les chefs d'établissement à ne pas entraver les initiatives des équipes pour informer les parents d'élèves et la population.

En conclusion, dans notre département avec la baisse démographique, il y avait à nouveau cette année, une opportunité d'abaisser les effectifs de toutes les classes, de créer les postes dont les écoles et établissements du second degré ont besoin pour mieux fonctionner (RASED, remplaçant·es, plus de maîtres que de classes, AESH), de donner enfin les moyens pour une inclusion de qualité mais le ministre éclair Attal n'en a rien fait. Pire, le schéma d'emplois complémentaire de 1 058 ETP dans le premier degré est reporté sur le budget 2025,, ce qui nourrit les inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée 2025. La FSU demande l'annulation immédiate des suppressions de postes.

L'École publique fait encore l'objet cette année de restrictions alors même que les élèves ont besoin de personnels formés et stables. Pour rappel, la France fait partie, selon l'OCDE, des pays avec les classes les plus chargées.

Les équipes pédagogiques font l'École et plus particulièrement cette École publique qui ne trie pas les élèves, qui les scolarise toutes et tous, une École qui contribue à leur émancipation par les savoirs et à les faire grandir comme citoyennes et citoyens. C'est sa force et son ambition. Il n'est pas envisageable de voir des familles se diriger vers l'enseignement privé parce que les conditions d'accueil ne sont pas réunies à l'École publique, gratuite et laïque.

La FSU 35 vous remercie pour la tenue du groupe de travail, lieu d'échanges et d'écoute. Elle remercie aussi les services de la DSDEN 35 pour la qualité des documents de travail.